



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 02 juin 2009

Préavis N° 10/2009 concernant la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois sous la dénomination « ASANTE SANA », l'adoption des statuts y relatifs, et l'adhésion à la nouvelle association.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 25 mai 2009 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 10/2009, ouï le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 5 abstentions l'amendement proposé par M. Guy Marti, à savoir :

- **La Ste Fiduciaire, mandatée au titre d'organe de révision des comptes de la nouvelle Association sera désignée par un appel d'offres sur invitation et respectant une démarche similaire au marché public (critères et transparence). La Ste Fiduciaire doit être agréé par l'ASR (Autorité fédéral de surveillance), ainsi que le réviseur doit être lui-même agréé. La publication annuelle du rapport de l'organe de révision doit être remise à toutes les Municipalités partenaires.**

a refusé à la majorité des voix moins 7 avis pour 15 abstentions les conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :

- **Accepter la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois sous la dénomination « ASANTE SANA »**
- **Adopter les statuts tels que proposés**
- **Adhérer à la nouvelle association.**

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 mai 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La secrétaire

Henri van Kuijk

Patricia SAVA

